

# Jours de congé, le Belge est très mal loti

Nous faisons partie des pays européens bénéficiant du plus petit nombre de jours !

**L**es Belges ne disposent que de 30 jours de congés payés. Face aux Estoniens qui en ont 40, nous faisons partie des plus mauvais élèves en Europe !

En vue des élections de mai, la Ligue des familles propose de mettre sur pied dans notre pays un « congé de conciliation ». Il permettra à tout parent de s'absenter de son emploi pendant quelques heures, avec la possibilité de prévenir au dernier moment, sans justification ni contrôle et ni perte de salaire. « Concrètement, tout travailleur aurait droit à un quota de huit heures par an de congés, les travailleurs parents auraient huit heures supplémentaires par enfant et les parents solo encore huit heures en plus. De quoi arriver plus tard au travail, le temps d'organiser les solutions de garde

**Avec les extras, la moyenne monte à 35 jours de congés payés**

pour un enfant malade, partir plus tôt pour la réunion de parents, s'absenter trois heures une journée pour un rendez-vous médical avec son enfant ou faire face à tout autre imprévu ou impératif familial », détaille la Ligue des familles.

Il faut dire que le Belge est très mal loti en matière de congés et a parfois du mal à trouver un temps de repos pour aider sa famille. Nous faisons même partie des pays européens qui bénéficient du moins. Selon les

derniers chiffres fournis par l'Union des classes moyennes (UCM) datant d'août 2018, les Belges disposent de 20 jours minimum de congés payés et de 10 jours fériés. Cela signifie qu'un travailleur jouit de 30 jours payés où il ne travaille pas. Ce nombre est le strict minimum qui peut être pris par année. À cela peuvent s'ajouter d'autres repos comme les congés supplémentaires accordés sur base de l'ancienneté dans l'entreprise.

Avec notre petit 30, nous nous positionnons dans le fin fond du classement européen. Trois pays ont le droit de faire davantage la moue que nous. Il y a les Allemands et les Irlandais qui disposent d'un jour en moins (29) et les Néerlandais qui ne profitent que de 28 jours non travaillés mais payés par an. La Belgique et ces autres pays sont bien loin de la moyenne européenne qui est établie à 34 jours.

Si vous rêvez de plus longues vacances au soleil ou de pauses plus régulières en famille, c'est en Estonie qu'il faut vous expatrier. Dans ce pays, on a droit à 28 jours de congé légaux et à 12 jours fériés. Cela présente 40 journées en dehors du travail. Vous pouvez aussi rester plus souvent près de vos proches en allant travailler au Royaume-Uni, en Espagne ou en France. Vous y jouirez de 36 jours de repos bien mérité.

## DE NOMBREUX EXTRAS

La position du Belge est toutefois à relativiser selon l'Union des classes moyennes. « Quand on voit ce classement, on peut se dire que le salarié belge a de quoi être malheureux. Mais on ne tient ici pas compte des suppléments de congés donnés dans certains secteurs, selon l'âge, l'ancienneté dans l'entreprise... car cela est impossible à comparer par pays. Si on ajoute ces extras à

la première moyenne, le Belge profite de 35 jours de congés payés annuellement », détaille Thierry Evens, porte-parole de l'UCM. « Le Belge dispose aussi de nombreux congés thématiques comme les parentaux, les crédits temps, ceux dédiés à la formation... En la matière, nous faisons partie des pays les plus généreux ». ●

ALISON VERLAET

Pays	Congés payés	Jours fériés	Total
Pays-Bas	20	8	28
Allemagne	20	9	29
Irlande	20	9	29
<b>Belgique</b>	<b>20</b>	<b>10</b>	<b>30</b>
Hongrie	20	11	31
Italie	20	11	31
Rép. tchèque	20	12	32
Lettonie	20	13	33
Lituanie	20	13	33
Pologne	20	13	33
Roumanie	20	13	33
Slovénie	20	13	33
Croatie	20	14	34
Danemark	25	9	34
Grèce	20	14	34
Bulgarie	20	15	35
Chypre	20	15	35
Finlande	24	11	35
Luxembourg	25	10	35
Portugal	22	13	35
Slovaquie	20	15	35
Espagne	22	14	36
France	25	11	36
Royaume-Uni	28	8	36
Autriche	25	13	38
Malte	24	14	38
Estonie	28	12	40